canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service des automobiles et de la navigation
Av. du Grey 110
1014 Lausanne

Mesures administratives
T +41 21 316 82 10 Sélection 32
examens.medicaux@vd.ch

Imprimer le formulaire

NIP ou nom, prénom et date de naissance :

RAPPORT D'EXAMEN MEDICAL D'EVALUATION DE L'APTITUDE A LA CONDUITE

A compléter par un médecin de niveau 1 (liste disponible sur le site internet **www.medtraffic.ch**)

Le formulaire du résultat de l'examen médical non professionnel (annexe 2) peut être téléchargé par le médecin sur le site internet du www.vd.ch/san et celui-ci peut se référer à la plateforme medtraffic.ch pour toute question

1. Constatations

1.1. Acuité visuelle :

A droite :	non corrigée		corrigée	
A gauche :	non corrigée		corrigée	

1.2.

☐ Le candidat ne souffre d'aucune maladie ou état significatifs du point de vue de la médecine du trafic, par exemple :

Réduction du champ visuel, maladie oculaire progressive, consommation abusive d'alcool, de stupéfiants, de médicaments ou dépendance à ces substances, épilepsie ou autres maladies neurologiques, diabète, troubles de la conscience, maladies psychiques, syncopes, somnolence, évolution démentielle, déficits cognitifs.

☐ Le candidat souffre des maladies ou états relevant de la médecine du trafic suivant(e)s :

2. Conclusions

2.1 Les exigences médicales minimales (annexe 1 OAC) du 1er groupe :

☐ sont satisfaites pour les véhicules et les bateaux (y compris l'ouie selon le 2ème groupe)
☐ sont satisfaites pour les véhicules uniquement
☐ sont satisfaites pour les véhicules et les bateaux uniquement aux conditions suivantes (chiffre 3)
☐ sont satisfaites pour les véhicules uniquement aux conditions suivantes (chiffre 3)
☐ sont satisfaites pour les bateaux uniquement aux conditions suivantes (chiffre 3)
☐ ne sont pas satisfaites pour les véhicules et les bateaux (brève justification)

☐ ne sont pas satisfaites pour les bateaux (brève justification)

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Service des automobiles et de la navigation
Av. du Grey 110
1014 Lausanne

Mesures administratives
T +41 21 316 82 10 Sélection 32
examens.medicaux@vd.ch

2.2.

☐ Résultat équivoque : l'évaluation définitive doit être réalisée par un médecin reconnu de niveau 3 ou 4

☐ Etant donné que l'aptitude à la conduite du candidat soulève des doutes sérieux, il ne devrait conduire aucun bateau avant des clarifications supplémentaires.

3. Conditions

3.1 Port de correcteur de vue pour groupe 1 : ◯ non ◯ oui

3.2 Contrôle médical régulier auprès d'un :

☐ Médecin de niveau 1
☐ Médecin spécialisé en

Communication du résultat du contrôle médical à l'autorité cantonale dans mois

3.3

☐ Autre condition :

4. Prochain examen médical d'évaluation de l'aptitude à la conduite

☐ dans le délai légal (OAC)
☐ ou prochain contrôle dans mois, par un médecin reconnu de niveau

Date de l'examen :

Global Location Number (GLN) du médecin

Cachet et signature du médecin